



JE 9312
bV 363
128 90
htg 139 635



APTDQ

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES TECHNICIENNES ET TECHNICIENS EN DOCUMENTATION DU QUÉBEC

Québec, 26 juin 2006

Journal *Le Soleil*
Québec (Québec)

À l'attention du responsable du courrier des lecteurs

Les médias ont fait grand état récemment des ententes sur l'équité salariale conclues entre le Conseil du Trésor et le Syndicat de la fonction publique du Québec, dans un premier temps, et la semaine suivante, avec les centrales des secteurs de la santé et de l'éducation. Ces ententes ont provoqué des concerts d'éloges et de satisfaction autant de la part des syndicats et du gouvernement que d'un bon nombre d'éditorialistes.

Permettez-moi donc de mettre un petit bémol dans cette belle unanimité. Il existe dans la fonction publique un corps d'emploi appelé technicien en documentation composé de 90 % de femmes et qui effectue un travail méconnu mais essentiel en archivistique, centre de documentation et bibliothèque. Ce travail comprend notamment le traitement et la référence de tous les types de documents.

Or, bien que ce corps d'emploi ait été retenu dans les secteurs de l'éducation et de la santé au titre de corps discriminé et recevra en vertu du règlement de l'équité salariale un ajustement salarial de 3,8 %, les techniciens en documentation dans l'entente de la fonction publique n'ont pas été retenu comme corps discriminé et ne recevront conséquemment pas un sou!

Que s'est-il passé? Pourquoi un même corps d'emploi peut-il être discriminé dans un secteur parapublic et ne plus l'être dans la fonction publique? Voilà une des nombreuses questions que nous incitons tous les techniciens et techniciennes en documentation à poser aux responsables de cette profonde injustice dans les semaines qui viennent...

Judith Mercier
Présidente
Association professionnelle des techniciennes
et techniciens en documentation du Québec
(APTDQ)
www.aptdq.org

c.c *Le Soleil*
 La Presse
 Le Devoir
 Journal de Québec
 Journal de Montréal